

Comité Local d'Information et de Concertation

de la société Arkema à Pierre-Bénite et des établissements pétroliers du Port Edouard Herriot à Lyon 7

Réunion n°3 du 28 septembre 2010

Salle du Conseil, Mairie de Pierre-Bénite

Les participants :

Les membres du collège «administrations» :

- Josiane CHEVALIER, secrétaire générale de la préfecture du Rhône,
- Jean-Jacques NUEL, SIDPC (Service Interministériel de Défense et de la Protection Civile),
- Capitaine Cédric LACHAIZE, Service Départemental d'Incendie et de Secours,
- Jean Francois BOSSUAT, DREAL Rhône-Alpes, chef de l'Unité Territoriale du Rhône,
- Bruno DEFRANCE, DDT du Rhône, responsable du service planification, aménagement et risques,
- René CHARRA, Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE).

Les membres du collège «collectivités territoriales» :

- Serge TARASSIOUX, maire de Pierre-Bénite,
- Mireille ELMALAN, vice-présidente du Grand Lyon, chargée des risques naturels ou technologiques,
- Serge PERRIN, adjoint au maire de Saint-Fons,
- Jean-Paul CLEMENT, adjoint au maire de Saint-Genis-Laval.

Les membres du collège «riverains» :

- Isabelle MONTAG, habitante de Saint-Fons
- M. CHIRIGNAN, président de l'association «Gerland Perspectives»,
- Michel CHANSON, habitant d'Oullins,
- Thierry MOUNIB, président de l'association «Bien Vivre à Pierre-Bénite»,
- Michel SERVONNET, président du conseil de ville de Pierre-Bénite.

Les membres du collège «exploitants» :

- Thierry VERNIER, chef de dépôt du Dépôt Pétrolier de Lyon,
- René BON, chef d'établissement des Stockages Pétroliers du Rhône,
- Jean-Paul FOILLARD, chef de dépôt de l'Entrepôt Pétrolier de Lyon,
- Denis FROMAGE, directeur du site Arkema Pierre-Bénite,
- Béatrice COLIN, responsable du pôle HSEQ, Arkema Pierre-Bénite,

Les membres du collège « salariés » :

- Xavier VIALON, secrétaire du CHSCT du Dépôt Pétrolier de Lyon,
- Christophe DENEUVE, membre du CHSCT des Stockages Pétroliers du Rhône,
- Henri BOYER, représentant des salariés de l'Entrepôt Pétrolier de Lyon,
- Xavier FARINET, secrétaire du CHSCT d'Arkema Pierre-Bénite.

Assistaient également à la réunion :

- Ghislaine GUIMONT, DREAL Rhône-Alpes, coordination de la cellule risques,
- Frédérique DUQUENNE, responsable du service Réglementation des Stockages Pétroliers du Rhône,
- Eric LENTI, suppléant au chef de dépôt de l'Entrepôt Pétrolier de Lyon,
- Bertrand GEORJON, DREAL Rhône Alpes,
- Emmanuel MARTINAIS, ENTPE – laboratoire RIVES, et Gwenola LE NAOUR, IEP de Lyon, observateurs : participent à un projet de recherche sur les suites de la loi Bachelot de 2003, la mise en place des PPRT et le fonctionnement des CLIC,
- Lydie BOSCH, SPIRAL, secrétariat du CLIC.

Accueil

Serge Tarassioux, maire de Pierre-Bénite, ouvre la séance à 10h00, en souhaitant la bienvenue aux participants de ce CLIC.

Josiane Chevalier, secrétaire générale de la préfecture du Rhône, rappelle que si les dernières réunions "officielles" de ce CLIC remontent à 2007, les participants des CLIC de la Vallée de la chimie ont été réunis en 2009, pour la présentation du PPRT. Elle informe du changement de maire : M. Tarassioux est devenu maire de la commune de Pierre Bénite en juin 2009, succédant à Mme Elmalan (cette dernière demeure vice présidente du Grand Lyon, déléguée aux risques naturels et technologiques) et, à ce titre, il co-préside le CLIC.

Un rappel de l'ordre du jour est fait :

- I. Activité des établissements sur les deux dernières années 2009-2010 : conditions d'exploitation, perspectives, projets
- II. Analyse des incidents et accidents survenus durant la période 2009-2010 - retour d'expérience
- III. Les inspections réalisées par la DREAL
- IV. Les suites données par l'inspection concernant les incidents et accidents survenus
- V. Questions diverses

I. Présentation des activités des établissements

A. Présentation de l'activité de l'établissement Arkema de Pierre-Bénite en 2009-2010, par Denis Fromage, directeur du site, et Béatrice Colin, responsable du pôle HSEQ.

1. Activité et situation économique : voir présentation, diapositives n°3 et n°4

L'année 2009 a été très difficile (chute de capacité jusqu'à - 60%).

En septembre 2010, dans le cadre du plan d'évolution décidé en 2007, l'atelier «Sulfurique» a commencé à être démantelé. Cet atelier est très reconnaissable par les riverains grâce à sa grande cheminée très fine qui marque le paysage. Dans le cadre de ce plan, d'ici 2012, les ateliers CépoX, Chlorite et HF seront démontés.

2. Etudes de dangers : voir présentation, diapositive n° 5

Les travaux d'élaboration des études de dangers ont été faits dans le cadre de la préparation du PPRT. Cela représente un gros investissement, Arkema a un ingénieur à plein temps sur les études de danger, ainsi qu'un prestataire extérieur.

3. Mesures de maîtrise des risques : voir présentation, diapositive n°6

Dans le cadre des études en cours, il est envisagé de forer un puits dans la nappe phréatique pour alimenter le système incendie, afin d'éviter le bouchage des tuyaux du aux particules en suspension dans l'eau du Rhône.

Une modélisation 3D sur la dispersion accidentelle des produits toxiques a été réalisée et une validation expérimentale en soufflerie est en cours à l'Ecole Centrale.

4. Prescriptions par arrêtés préfectoraux : voir présentation, diapositives n°7 et n°8

5. Incidents & accidents : voir présentation et photos, diapositives n°9 et n°10.

Deux incidents ont fait l'objet d'une information de l'administration.

6. Entraînement aux situations d'urgence : voir présentation, diapositive n°11

Des entraînements sur le site sont faits régulièrement (certains sont hebdomadaires), seul l'exercice Plan de Particulier d'Intervention (PPI) est présenté.

Remarque sur la présentation :

Serge Tarassioux a noté lors de l'exercice que les sirènes de Pierre-Bénite ne peuvent pas être actionnées individuellement, et qu'une des deux sirènes ne fonctionne pas.

B. Présentation de l'activité des Stockages Pétroliers du Rhône (SPR), par René Bon, chef d'établissement.

1. **Activité - 2009/2010, actionnaires** : voir présentation, diapositive n° 3
2. **Personnel et organisation** : voir présentation, diapositive n° 4
3. **Projets / Travaux / Maintenance** : voir présentation, diapositive n° 5
Il est à noter que l'installation de 6 piézomètres n'est pas une obligation administrative mais une recommandation interne d'Exxon.
4. **Incidents / Accidents sur la période 2009/2010** : voir présentation, diapositive n°6

C. Présentation de l'activité du Dépôt Pétrolier de Lyon (DPL), par Thierry Vernier, chef de dépôt.

1. **Situation géographique, activités, clients** : voir présentation diapositives n°1 à n°4
2. **Conditions légales d'exploitation** : voir présentation diapositive n°5
3. **Exploitation et approvisionnements** : voir présentation diapositives n°6 et n°7
4. **Gestion de la sécurité** : voir présentation diapositives n°8 et n°9
La formation du personnel à la sécurité représente 50 à 60 jours par an, pour un total de 8 personnes.
5. **Plan d'urgence et de prévention, action de prévention ou de réduction des risques** : voir présentation diapositives n°10 à n°12.
6. **Bilan des accidents et incidents 2009-2010** : voir présentation diapositive n°13.
Il n'y a aucun accident recensé.

D. Présentation des activités de l'Entrepôt Pétrolier de Lyon (EPL), par Jean-Paul Foillard, chef de dépôt.

1. **Activité - 2009/2010, actionnaires** : voir présentation diapositive n°3
2. **Exploitation** : voir présentation diapositive n°4
Une erreur s'est glissée dans la présentation, le stockage est réparti en 13 bacs, soit 193 000 m3.
3. **Formation et sensibilisation** : voir présentation diapositive n°5
4. **Identification des dangers et évaluation des risques** : voir présentation diapositive n°6
5. **Maitrise des procédés, maitrise des risques** : voir présentation diapositives n°7 et n°8
6. **Retour d'expérience** : voir présentation diapositive n°9
7. **Principaux travaux réalisés en 2009** : voir présentation diapositives n°10 et n°11
En plus de ce qui est présenté, M. Foillard précise que l'Entrepôt Pétrolier de Lyon sera opérationnel dès janvier 2011 sur le GNR (Gazole Non Routier) destiné aux engins de travaux publics (en cours de discussion en ce qui concerne les agriculteurs).
8. **CR des incidents / accidents** : voir présentation diapositive n°12
2009 : un incident (entaille en novembre 2009), et, sans que la responsabilité du site soit engagée, un chauffeur est mort d'une crise cardiaque pendant son service. Cela a mené à l'installation d'un défibrillateur sur le site, et à la formation de tous les employés à son utilisation.
En 2010, aucun incident ni accident n'a à ce jour été recensé.
9. **Exercices** : voir présentation diapositive n°13
Il est à noter que la coordination entre pompiers et personnel est, cette année encore, excellente. En 2010, l'exercice a été fait sur le thème «PUF» (Plan d'Urgence Fluvial), avec un scénario de débordement de produit dans le Rhône.

10. Bilan du système de gestion de la sécurité : voir présentation diapositive n°14

11. Programme pluriannuel et objectifs de réduction des risques : voir présentation diapositive n°15

Questions sur les présentations :

Josiane Chevalier tient à remercier les exploitants pour ces présentations très complètes, qui montrent bien les efforts importants d'investissements réalisés pour la sécurité, ainsi que les efforts de formation (exercices internes, retours d'expérience etc.). Elle voudrait également souligner l'importance des certifications, qui augmentent le niveau d'exigence, notamment par leur remise en cause régulière.

Q1 : Serge Perrin, adjoint au maire de Saint-Fons, relaie l'inquiétude d'un riverain de Saint-Fons par rapport à l'utilisation par Arkema de la molécule de surflon dans le processus de fabrication des polyfluorure de vinylidène (PVDF en anglais), et à son impact sur l'environnement.

Denis Fromage et Béatrice Colin confirment que ce produit est utilisé : ce produit est de la famille des acides polyfluorés. Mme Colin rappelle cependant qu'il ne fait pas partie des produits classés dangereux, mais qui appelle à une vigilance car il est bio-accumulable. Des surveillances sont menées sur les personnels internes et externes en contact avec le produit, et le CHSCT veille à leur application pour réduire au maximum l'accumulation. Au niveau de la société Arkema, des études sont réalisées afin, à terme, d'arriver à la substitution complète de ce produit (il est déjà substitué pour un certain nombre de PVDF, et devrait l'être complètement en 2014).

Q2 : Serge Perrin demande si le projet de revente des actifs de BP dans la distribution de produits pétroliers concerne certains des entreprises présentes ?

Thierry Vernier (DPL) rappelle que BP est actionnaire pour 17% chez EPL, et 50% chez DPL, donc d'autres actionnaires ont un droit de regard sur les activités de ces sociétés. Concernant DPL, M. Vernier précise que cette revente est encore au stade de projet, la date butoir étant le 1er octobre.

Jean-Paul Foillard (EPL) n'a pas d'informations plus précises en ce qui concerne EPL, seule une nouvelle adresse à Cergy-Pontoise a été communiquée, nommant la société DELEC comme nouveau destinataire.

Q3 : Michel Servonnet, président du conseil de ville de Pierre-Bénite, a remarqué la forte proportion d'intervenants extérieurs dans les différentes entreprises, et demande en sus un complément d'information sur le cas particulier du chauffeur mort d'une crise cardiaque et s'inquiète du peu d'effectif et de la surveillance.

Jean-Paul Foillard rappelle que EPL est un dépôt automatique de chargement, dans lequel les chauffeurs d'autres sociétés entrent et se servent directement. Le personnel EPL est présent pour la surveillance du site et la bonne utilisation des installations. Cependant, les chauffeurs sont formés à l'utilisation du dépôt, et il y a une surveillance des camions comme des chauffeurs (environ 20 contrôles par mois).

Quant aux intervenants extérieurs, ils sont sélectionnés lors de la signature des contrats de sous-traitance, suivis et formés. Un plan de prévention est fait systématiquement avant le début de travaux, et de nombreuses vérifications sont faites en cours de chantier. Enfin, ces 50 entreprises n'interviennent pas en même temps, et cela permet un vrai suivi.

Thierry Vernier rappelle que ces intervenants extérieurs sont agréés et audités, en interne comme en externe, et reçoivent des « permis » tous les matins après vérification. Le risque est limité au maximum.

Q4 : Josiane Chevalier souhaite un complément d'information sur la sécurité du Port Edouard Herriot dans son ensemble.

Thierry Vernier rappelle que par l'intermédiaire de la sécurité du Port Edouard Herriot, la zone hydrocarbures est bien cloisonnée : elle est fermée et surveillée la nuit, et durant la journée un gardien filtre les entrées et sortie. De plus, sur chaque site, la clôture à 2m50 est associée à un gardien et une vidéosurveillance. Cette vidéosurveillance gérée par la CNR (Compagnie Nationale du Rhône) est présente sur tous les axes de circulation et le bord du Rhône, et complétée sur chaque site par celle de l'exploitant.

Q5 : Thierry Mounib, président de l'association "Bien Vivre à Pierre-Bénite" demande si l'éthanol, et son stockage spécifique, présentent un danger particulier ?

René Bon (SPR) admet que l'éthanol étant de l'alcool à 100%, il a une dangerosité très élevée et est hautement inflammable. Cependant, ce produit est systématiquement stocké dans des cuves enterrées, recouvertes d'un coffrage, lui même recouvert de sable. En conséquence le risque d'explosion est quasi nul,

ainsi que celui d'incendie. La DREAL a validé ces mesures de protection (double enveloppe) et le préfet a délivré une autorisation d'exploitation.

Q6 : Xavier Farinet, secrétaire du CHSCT d'Arkema Pierre-Bénite, souhaite faire part d'un texte adressé à tous les participants de ce CLIC (*in extenso*)

"En tant que représentants des salariés du site Arkema de Pierre-Bénite, nous déplorons la logique comptable et financière de notre direction qui vise à réduire la charge de ses équipes d'intervention en les ayant découpées pour partie en agents d'intervention "en caserne" pour 75% et en agents dits "de seconde intervention" pour 25%. Effectivement cela est le cas depuis 2008 suite au plan de restructuration, appelé "plan d'évolution" de 2007.

Nous déplorons aussi l'avis de la DREAL en 2007 qui s'est positionnée en déclarant que l'arrêté préfectoral fait état de la mise en place de quatre agents d'intervention sans spécifier s'ils sont affectés ou pas à des fins industrielles du moment qu'ils puissent être disponibles à tout moment et sans délai.

Ces agents de Seconde Intervention (ESI) sont en fait des opérateurs qui ont une activité industrielle productive et non plus simplement une charge liée à la sécurité. Ils sont appelés lorsque les interventions effectuées par les 3 autres agents d'intervention nécessitent leur implication.

Puisque nous sommes ici pour parler de sécurité et d'impact sur l'environnement et les populations environnantes, il nous apparaît indispensable de se poser la question de l'efficacité des équipes d'intervention à l'intérieur même du site. Ces équipes sont déjà partiellement désolidarisées par la mise en place des ces ESI mais aux dires des agents d'intervention connaissant leur métier, ils arrivent à faire face et à compenser ce déséquilibre. Il paraît inutile aujourd'hui d'insister sur le bien-fondé et la nécessité d'une réelle cohésion dans une équipe d'intervention de pompiers.

Alors nous mettons en garde la direction du site Arkema contre sa volonté de vouloir alléger la charge financière des équipes d'intervention en diminuant encore l'effectif de celles-ci avec un projet d'organisation présenté fin 2009, modifié depuis, et voyant le jour d'ici à fin 2010. Nous alertons la DREAL, le Préfet, la Mairie de Pierre-Bénite et ses riverains que la direction du site Arkema de Pierre-Bénite, en réduisant encore la cohésion des équipes d'intervention, va diminuer l'impact et l'efficacité de leurs interventions sur le terrain, à l'intérieur du site.

Il va sans dire que si aujourd'hui, il y a une maîtrise dans le domaine de la sécurité sur le site, la direction ne peut garantir le même résultat dans les mois et années à venir avec de tels projets motivés exclusivement par des diminutions de charges financières. Nous ne sommes pas en train de dire que ce site est dangereux, ni même que la direction en place priorise les gains financiers immédiats au détriment de la sécurité, mais il est de notre responsabilité d'exprimer à la fois nos craintes et nos revendications dans ce CLIC où différents acteurs sont impliqués de part leurs décisions et leurs avis."

Denis Fromage précise que ce débat a lieu depuis 2007 entre la direction et les salariés, malgré le fait que ce plan a été mis en place après la prise d'avis d'experts extérieurs, de la SDIS et de la DREAL, du préfet. Pour compléter, il y a eu un avis du tribunal d'instance, allant dans le sens de la direction. Il est important de noter que ces agents de seconde intervention reçoivent les mêmes formations que les agents du pôle HSEQ, et un certain nombre d'exercices hebdomadaires sont faits en commun.

Q7 : Serge Tarassioux souhaite exprimer sa satisfaction par rapport au travail de sécurité, et en matière de formation des agents, qui est réalisé sur le site d'Arkema. Cependant, chaque fois qu'une mesure amène à mettre moins de personnel totalement dédié à la sécurité, cela est contradictoire en termes de signes adressés aux riverains si ce n'est dans les faits, au moins symboliquement.

Il souhaiterait avoir plus d'information sur la relation entre l'Inspection du Travail et la DREAL ou les services de l'Etat donnant leur aval à ce type de décisions et quelle est la prise en compte des conditions de travail ?

René Charra, de la DIRECCTE, répond que son service a décidé en 2008 de se restructurer en mettant en place une équipe spécifique formée sur les normes SEVESO. Cela a mené à un accroissement de la présence de la DIRECCTE sur les sites. Cela se traduit également par des enquêtes particulières (lors d'accidents) ou dans le cadre du fonctionnement normal du CHSCT (visites d'unités axées sur les conditions de travail et de sécurité des travailleurs, sur les horaires de travail des salariés des équipes de seconde intervention, etc).

Josiane Chevalier souligne l'intérêt de la complémentarité du travail des deux services DIRECCTE et DREAL.

Denis Fromage précise que dans le cadre de la mise en place du PPRT, un CISST (Comité Interentreprises de Santé et Sécurité au Travail) a été créé.

II. Compte rendu des inspections réalisées par la DREAL, par Ghislaine Guimont.

Quelques principes nationaux pour les inspections : voir présentation, diapositive n° 2

Inspections 2009 - 2010 Dépôt Pétrolier de Lyon (DPL) : voir présentation, diapositive n°4 et n°5

Inspections 2009 - 2010 Entrepôt Pétrolier de Lyon (EPL) : voir présentation, diapositive n°7 et n°8

Inspections 2009 - 2010 Stockage Pétrolier du Rhône (SPR) : voir présentation, diapositive n°10 et n°11

Inspections 2009 - 2010 Arkema : voir présentation, diapositive n°13 et n°14

La problématique évoquée sur le surflon avait été évoquée au cours d'une de ces visites.

Conclusion : Les inspections conduisent souvent à des pistes d'amélioration. Quelques procédures administratives consistent en des rappels de prescription. Les plus souvent, ce sont des observations sous formes de questions, de demandes d'actions, d'échanges.

Questions sur la présentation :

Q1 : Thierry Mounib souhaite des précisions sur ce que recouvre le terme «organismes tiers» évoqué en début de présentation.

Ghislaine Guimont précise que ce sont des bureaux d'études spécialisés ou des organismes de contrôle mandatés par la DREAL, souvent à l'échelon régional, pour mener des études spécialisées. Ces organismes n'appartenant ni à la DREAL ni à la société exploitante, sont appelés "organismes tiers".

Q2 : Serge Tarassioux souhaite savoir si le doublement du nombre d'inspecteurs prévue dans la loi Bachelot a été effectif.

Jean- François Bossuat, chef de l'Unité Territoriale du Rhône, DREAL, répond qu'il y a surtout eu une restructuration des équipes, autour des thématiques plus que de la géographie, et ces équipes ont été légèrement renforcées : il y a dans le Rhône une vingtaine d'inspecteurs d'installations classées, dont 7 spécialement formés sur les risques technologiques et les sites Seveso. Ils sont particulièrement compétents sur l'élaboration des PPRT. Une seconde équipe de même taille est structurée autour de thématiques plus chroniques : sol et sous-sol, santé, déchets. Enfin, une troisième équipe a une approche plus territoriale, à l'écoute de l'ensemble des problèmes de terrain (plaintes de voisinages, installations artisanales, petites installations industrielles ...).

III. Point sur le PPRT, par Jean-François Bossuat.

Une réunion des Personnes et Organismes Associés (POA) a été organisée dernièrement pour présenter le programme d'investigations complémentaires nécessaire pour étudier la vulnérabilité de l'habitat. Ce programme a été globalement validé, sa mise en oeuvre est maintenant conditionnée par la stabilisation des cartes d'aléas. Cette stabilisation passe par :

- un balayage des phénomènes dangereux sur les dépôts pétroliers,
- une étude (à plus long terme) de la place des dépôts d'hydrocarbures sur le Port Edouard Herriot et leur optimisation, sans remettre en cause les études de danger.

Concernant Arkema, un travail a été réalisé avec la modélisation des scénarios d'accident. Ces études sont en cours de finalisation. En parallèle, une étude est menée dans le but de réduire les périmètres de risques autour de la société Arkema, car ces périmètres posent en l'état actuel de sérieux problèmes sur les perspectives de développement de la commune.

Denis Fromage précise que le travail est mené pour une réduction des risques à la source, et pas seulement sur l'unité 134, qui est la principale responsable du volume du périmètre. Un chef de projet du centre technique Arkema travaille sur ces études technico-économiques, qui seront rendues en novembre comme prévu.

Jean-François Bossuat ajoute que la DREAL statuera sur ces études, afin de dérouler ensuite le programme d'investigations et de diagnostics sur le bâti.

Josiane Chevalier souligne la spécificité des PPRT de la Vallée de la Chimie, quasi uniques en France, qui montrent la nécessité d'un dialogue avec l'administration centrale, qui doit pouvoir prendre en compte les préoccupations du terrain.

Q1 : Thierry Mounib s'est étonné lors de la présentation des études de projets que le préfet autorisait le passage de l'autoroute entre les « tresses » (tracé du TOP), sur le Port Edouard Herriot alors que la carte des risques industriels n'est pas définitive.

Jean-François Bossuat précise que les PPRT ont été prescrits avec des cartes d'aléas plus pénalisantes que favorisantes pour le développement. L'objectif des discussions est donc que le projet de développement urbain, et notamment des infrastructures, puisse entrer dans les "champs du possible" en termes d'aménagement.

Bruno Defrance ajoute que ces cartes d'aléas ont fait l'objet d'un «porté à connaissance» auprès du Grand Lyon au titre du PLU et de chacune des communes concernées, au titre de l'application du droit des sols. Cela a permis de modifier certaines contraintes d'urbanisation, notamment autour d'Arkema, avec une réduction significative des zones d'aléas.

Q2 : Serge Tarassioux tient à rappeler à la fois les incohérences et les difficultés auxquelles sa commune est confrontée, en particulier la zone du centre ville.

En effet, la proximité de l'usine d'Arkema et de la ville est particulière : par exemple, le développement de la ville a été bloqué par un tuyau de chlore qui n'est aujourd'hui plus pris en compte dans le PPRT (car son risque s'est avéré finalement faible). Les riverains ont le sentiment que de plus en plus de mesures ont été prises, la zone concernée a donc été réduite mais les contraintes en son sein se sont renforcées. Or, le centre ville fait partie de cette zone. De plus, les habitants ne comprennent pas les contraintes alors que l'A7 passe en bordure de l'usine et que le TOP est projeté dans la même zone.

Les PPRT ont près de 2 ans de retard, et même si cela est dû à un besoin de faire les choses correctement, les habitants de Pierre-Bénite sont dans l'attente de ce PPRT pour pouvoir faire évoluer leur ville.

La mairie rencontre de nombreuses difficultés dans la rénovation du centre-ville : il n'est pas possible de démolir ou de reconstruire quelque bâtiment que ce soit tant que le PPRT n'est pas finalisé.

Enfin, concernant les mesures de financement, des améliorations ont été apportées par la loi de juin, et peut-être que d'autres seront amenées par la prochaine loi de finances, mais aujourd'hui certaines mesures qui doivent être prises par les collectivités locales ou les entreprises (hors chimie) ne sont pas financées.

Serge Tarassioux ne demande pas de remise en cause des plans, mais aujourd'hui le centre ville dans une spirale négative malgré la rénovation de la voirie, et présente une paupérisation manifeste, il demande donc une accélération de la mise en place de ce PPRT.

Serge Tarassioux souhaite également que les CLIC se réunissent plus régulièrement (une fois par an minimum).

Josiane Chevalier est d'accord pour que le CLIC se réunisse une fois par an. Elle précise que le préfet entend ces incohérences qui peuvent exister dans l'attente de l'arrêté du PPRT ; elle souhaite que le dialogue avec l'administration centrale ait lieu avant la fin de l'année et ainsi accélérer l'élaboration du PPRT en essayant de trouver des solutions lors des phases intermédiaires d'études.

Josiane Chevalier remercie les participants et clôture la séance à 12h00.
